

Évaluation de la satisfaction des Français à l'égard de la vaccination Covid-19 en officine



La vaccination contre la Covid-19 fait partie des mesures les plus efficaces pour réduire les formes graves et les décès dus au Sars-CoV-2. Pour améliorer l'accessibilité aux vaccins, les pharmaciens français ont été autorisés à les prescrire et les administrer en mars 2021. L'étude PharmaCoVax, qui vise à évaluer la satisfaction des usagers ayant bénéficié de ce service, a été menée dans les officines du 16 mars au 30 juin 2021.

© 2022 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés

Mots clés – Covid-19 ; nouvelle mission ; pharmacien ; prévention ; soin primaire ; vaccination

Arthur PIRAUX*
Docteur en pharmacie,
doctorant

Sébastien FAURE
Professeur des universités

Département Pharmacie,
Faculté de santé,
Université d'Angers,
16 boulevard Daviers,
49045 Angers, France

Evaluation of the satisfaction of the French with the Covid-19 vaccination in pharmacies.

Vaccination against Covid-19 is among the most effective measures to reduce severe forms and deaths from Sars-CoV-2. To improve accessibility to the vaccines, French pharmacists were authorized to prescribe and administer them in March 2021. The PharmaCoVax study, which aims to assess the satisfaction of users who have benefited from this service, was conducted in pharmacies from March 16 to June 30, 2021.

© 2022 Elsevier Masson SAS. All rights reserved

Keywords – Covid-19; new mission; pharmacist; prevention; primary care; vaccination

La vaccination contre le *severe acute respiratory syndrome coronavirus 2* est l'un des moyens les plus efficaces pour contrer la pandémie qui en résulte, en limitant l'apparition de formes graves de la Covid-19, et ainsi réduire les décès associés [1,2]. La France a été l'un des premiers pays à pouvoir bénéficier de cet outil de prévention, dès la fin de l'année 2020. La vaccination a d'abord été initiée dans les hôpitaux et les établissements recevant des personnes âgées, puis a été par la suite rendue accessible dans des centres dédiés, avant de pouvoir être proposée par les professionnels de santé de ville.

Les pharmaciens d'officine ont joué un rôle majeur dans la couverture vaccinale de la population française. En effet, dans la continuité des missions qui leur sont confiées, ils ont été autorisés à prescrire et à administrer les vaccins contre la Covid-19 en mars 2021 [3]. Ils devaient avoir bénéficié d'une formation théorique et pratique pour pouvoir proposer

ce service [4]. Dans un second temps, les étudiants et les préparateurs en pharmacie ont, eux aussi, été autorisés à pratiquer l'injection [5].

Au regard de l'implication des officinaux dans cette crise sanitaire, l'opinion des usagers est un enjeu majeur dans l'évolution de leurs missions.

Présentation de l'enquête PharmaCoVax

L'enquête PharmaCoVax a été lancée afin d'évaluer la satisfaction des personnes ayant bénéficié de l'administration d'un vaccin contre la Covid-19 par un pharmacien d'officine durant la campagne de vaccination.

Un questionnaire autoadministré a été proposé aux usagers ayant été vaccinés contre la Covid-19 au sein d'une pharmacie entre le 16 mars et le 30 juin 2021. Leur participation était volontaire et anonyme. Cette étude a été approuvée par le comité nationaux d'éthique dans de domaine de la santé sous le numéro 21-12-86.

Participation des pharmaciens d'officine

Tous les pharmaciens d'officine français ont été invités à prendre part à l'enquête PharmaCoVax.

◆ **Un e-mail présentant l'étude a été transmis** via le Collège des pharmaciens conseillers et maîtres de stage (CPCMS), la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF), la Société francophone des sciences pharmaceutiques officinales (SFSPPO), l'Union de syndicats de pharmaciens d'officine (Uspo), les Unions régionales des professionnels de santé (URPS) et les réseaux sociaux. Plus de 90 % des officinaux français ont ainsi pu être contactés.

◆ **Seules les pharmacies proposant la vaccination contre la Covid-19** pouvaient participer à l'étude. Elles étaient au nombre de 8 000 lors de son lancement, en mars 2021, et 14 000 en décembre 2021 [6]. Les pharmaciens volontaires devaient remplir un formulaire en ligne sur lequel

*Auteur correspondant.
Adresse e-mail :
arthur.piriaux@univ-angers.fr
(A. Piriaux).

ils mentionnaient leur nom, leur adresse électronique, leur région, la typologie de l'officine (rurale, urbaine, centre commercial), leur chiffre d'affaires annuel (< 1 100 k€ ; 1 100-2 200 k€ ; > 2 200 k€) ainsi que le nombre de vaccinés au sein de la structure.

◆ **L'enquête PharmaCoVax leur était ensuite envoyée** sur la plateforme Microsoft Forms. Elle était disponible en version papier ou sous format dématérialisé. Si le format papier était utilisé, les formulaires pouvaient être soit retranscrits sur la plateforme, soit retournés par courrier ou e-mail.

Recrutement des usagers

Il a été recommandé aux pharmaciens de proposer l'enquête durant la période de surveillance réglementaire de 15 minutes qui suivait l'injection. Ainsi, toute personne éligible à la vaccination l'était également à l'étude. Les critères d'éligibilité ont changé de manière substantielle entre le début et la fin de l'étude, à la fois au regard des doses de vaccin disponibles, mais également des types de vaccins autorisés en pharmacie. De fait, le profil des répondants a été amené à varier comme suit :

- première période, du 16 mars au 10 avril 2021, les personnes de plus de 55 ans, atteintes de comorbidités ;
- deuxième période, du 11 au 30 avril 2021, toutes les personnes de plus de 55 ans ;
- troisième période, du 1^{er} au 30 mai 2021, les personnes de plus de 18 ans atteintes de comorbidités en plus des autres populations ciblées ;
- quatrième période, du 31 mai au 30 juin 2021, toutes les personnes âgées de plus de 18 ans.

Collecte et analyse des données

Le formulaire de l'étude comportait un total de onze questions.

◆ **Trois grandes parties** peuvent être distinguées :

- l'histoire des individus (antériorité d'une vaccination antigrippale réalisée en officine et tentative de se faire vacciner contre la Covid-19 par un autre moyen) ;
- les raisons ayant poussé la personne à recevoir le vaccin en pharmacie ;
- le degré de satisfaction des participants à l'égard de la vaccination elle-même (échelle de 1 à 5) et la probabilité qu'ils recommandent ce service auprès de connaissances. Pour cette dernière question, le *Net Promoter Score* (NPS) a été utilisé [7]. Il s'agit d'un indicateur couramment employé dans les entreprises proposant des services. Il a vocation à évaluer, à l'aide d'une simple question du type "quelle est la probabilité, sur une échelle de 1 à 10, que vous recommandiez ce service à l'un de vos proches", l'expérience d'un client [8]. Les individus cochant les notes 9 ou 10 sont considérés comme promoteurs, ceux qui sélectionnent les notes 7 ou 8 sont dits passifs alors que ceux dont la note est comprise entre 1 et 6 sont des détracteurs. Le score est défini comme le pourcentage de promoteurs auquel on soustrait celui de détracteurs. Il est alors possible d'obtenir une note allant de - 100 (uniquement des personnes défavorables) à + 100 (uniquement des personnes très satisfaites).

◆ **Les données ont fait l'objet d'une analyse** descriptive univariée, puis d'une analyse comparative bivariée en fonction de la période de réponse considérée et de l'antériorité de la vaccination contre la grippe. Des tests du Chi² ou de Fisher ont été déployés pour les variables qualitatives et des tests non paramétriques de Wilcoxon pour les variables quantitatives. Toutes les analyses ont

été effectuées à l'aide du logiciel Statistical Analysis System. Le test du V de Cramér, qui est un test statistique permettant de mesurer l'association entre deux variables, a également été utilisé. Son résultat, et plus précisément sa valeur absolue, permet d'indiquer l'intensité du lien entre les deux valeurs (V = 0 identifie une indépendance des deux variables ; V = 1 témoigne d'un lien très fort entre les deux variables).

Caractéristiques des officines participantes

Un total de 442 pharmaciens ont retourné le formulaire de participation à l'étude et 123 (27,8 %) y ont réellement pris part en renvoyant au minimum un questionnaire.

Le *tableau 1* fait état du profil des pharmacies participantes au regard de celui de l'ensemble des officines françaises (les données de l'Institut national de la statistique et des études économiques [9] et d'un cabinet d'audit et de conseil ont été utilisées pour effectuer la comparaison [10]) :

- elles étaient moins nombreuses à avoir un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 100 k€ (18,7 % vs 24,1 % au niveau national), mais aucune différence significative n'a été observée ($p = 0,402$) ;
- elles étaient plus souvent situées en zone rurale (53,7 % vs 36,8 %) ; l'échantillon apparaît donc significativement différent de la population de référence ($p = 0,002$) ;
- trois régions n'ont pas été représentées (Corse, Normandie et territoires ultramarins) et quatre ont été surreprésentées (Occitanie, Grand Est, Hauts-de-France et Pays de la Loire) en dépit d'une communication large et variée.

Caractéristiques des répondants

En tout, 5 800 réponses ont été collectées, dont 5 733 se sont révélées

Tableau 1. Caractéristiques des pharmacies d'officine participantes à l'étude PharmaCoVax comparées aux données nationales.

Caractéristiques	Pharmacies participantes	Données nationales
Région	Nombre de pharmacies (%)	Données de l'Insee (%) [9]
Auvergne-Rhône-Alpes	5 (4,1)	2 552 (11,8)
Bourgogne-Franche-Comté	11 (8,9)	975 (4,5)
Bretagne	8 (6,5)	1 052 (4,9)
Centre-Val de Loire	1 (0,8)	806 (3,7)
Corse	0 (0)	135 (0,6)
Grand Est	24 (19,5)	1 630 (7,6)
Hauts-de-France	22 (17,9)	2 020 (9,4)
Île-de-France	6 (4,9)	3 631 (16,8)
Normandie	0 (0)	969 (4,5)
Nouvelle-Aquitaine	4 (3,3)	2 143 (9,9)
Occitanie	18 (14,6)	2 037 (9,4)
Pays de la Loire	23 (18,7)	1 123 (5,2)
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 (0,8)	1 896 (8,8)
Territoires d'outre-mer	0 (0)	611 (2,8)
Total	123 (100)	21 580 (100)
Typologie de l'officine	Nombre de pharmacies (%)	Données de KPMG (%) [10]
Rurale	66 (53,6)	226 (36,8)
Urbaine	52 (42,3)	351 (57,3)
Centre commercial	5 (4,1)	37 (5,9)
Total	123 (100)	614 (100)
Chiffre d'affaires annuel	Nombre de pharmacies (%)	Données de KPMG (%) [10]
< 1 100 k€	23 (18,7)	148 (24)
1 100-2 200 k€	68 (55,3)	308 (50,2)
> 2 200 k€	32 (26)	158 (25,8)
Total	123 (100)	614 (100)
Nombre de vaccinateurs	Nombre de pharmacies (%)	Données nationales (%)
1	12 (9,8)	NA
2	60 (48,7)	NA
3	39 (31,7)	NA
4 ou plus	12 (9,8)	NA
Total	123 (100)	NA

Insee : Institut national de la statistique et des études économiques ; KPMG : Klynveld, Peat, Marwick, Goerdeler.

interprétables. Les formulaires non conformes ne comportaient pas le numéro d'anonymat permettant d'identifier l'officine ($n = 56$) ou alors un mauvais numéro ($n = 3$), ou avaient été remplis au-delà de la date limite ($n = 8$). Un peu plus de 2 000 réponses ont été obtenues pour chacune des deux premières périodes ; 900 pour la troisième et presque 800 pour la dernière.

Près des deux tiers des répondants (59,1 %, $n = 3 388$) ayant reçu leur vaccin Covid-19 dans une pharmacie avaient déjà bénéficié d'une vaccination contre la grippe par le passé¹ (figure 1), également au sein d'une officine pour plus de la moitié d'entre eux (56,6 %, $n = 1 919$). Neuf répondants sur 10 (90,9 %, $n = 1 744$) ayant été vaccinés contre la grippe dans une pharmacie y ont reçu le vaccin contre la Covid-19.

Seul un quart des personnes (23,9 %, $n = 1 370$) vaccinées contre la Covid-19 dans une pharmacie avaient tenté d'obtenir le vaccin par un autre moyen (figure 2). Environ 10 % ($n = 603$) se sont rendus dans un centre de vaccination et 11,1 % ($n = 638$) chez un médecin généraliste ; 2,3 % ($n = 129$) avaient essayé les deux options.

Satisfaction des Français à l'égard de la vaccination Covid-19 en officine

Sur les sept propositions portant sur la participation des pharmaciens au programme de vaccination, les six premières ont reçu un accueil très positif (figure 3). Pour chacun des énoncés, plus de 80 %

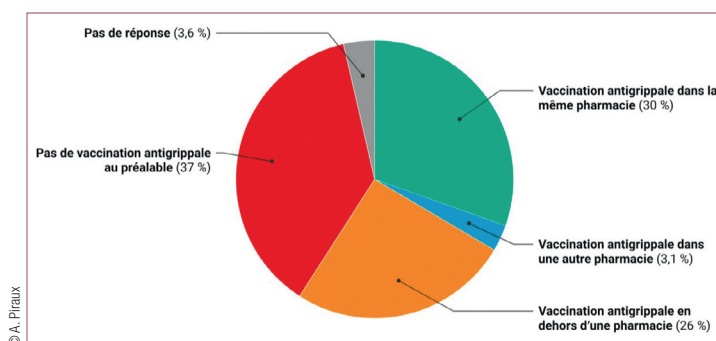


Figure 1. Antériorité d'une vaccination antigrippale selon le lieu d'administration du vaccin.

Note

¹ On considère qu'un répondant a déjà été vacciné contre la grippe si le vaccin a été reçu au moins une fois, quelle que soit l'année.

Références

- [1] Sallam M. COVID-19 vaccine hesitancy worldwide: a concise systematic review of vaccine acceptance rates. *Vaccines (Basel)* 2021;9(2):160.
- [2] Group COCONEL. A future vaccination campaign against COVID-19 at risk of vaccine hesitancy and politicisation. *Lancet Infect Dis* 2020;20(7):769-70.
- [3] Décret n° 2021-248 du 4 mars 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043216584.
- [4] Arrêté du 3 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire. www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044287441.

Références

[5] Arrêté du 29 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire. www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044384921.

[6] IQVIA. COVID-19 : les vaccins en officine. <https://iqvia.opendatasoft.com/pages/vaccination/>.

[7] Lee S. Net promoter score: using NPS to measure IT customer support satisfaction. New York (États-Unis): Association for Computing Machinery; 2018. <https://doi.org/10.1145/3235715.3235752>.

[8] Hamilton DF, Lane JV, Gaston P, et al. Assessing treatment outcomes using a single question: the net promoter score. Bone Joint J 2014;96-B(5):622-8.

[9] Institut national de la statistique et des études économiques. Dénombrement des équipements en 2020 (commerce, services, santé...). Base permanente des équipements (BPE). 12 juillet 2021. www.insee.fr/fr/statistiques/3568611?sommaire=3568656.

[10] KPMG. Pharmacies : moyennes professionnelles 2021. Juin 2021. www.kpmg-pulse.fr/wp-content/themes/twentyineteen-child%20-theme/assets/documents/Moyennes-Professionnelles-Pharma-2021.pdf?_t=1626960555.

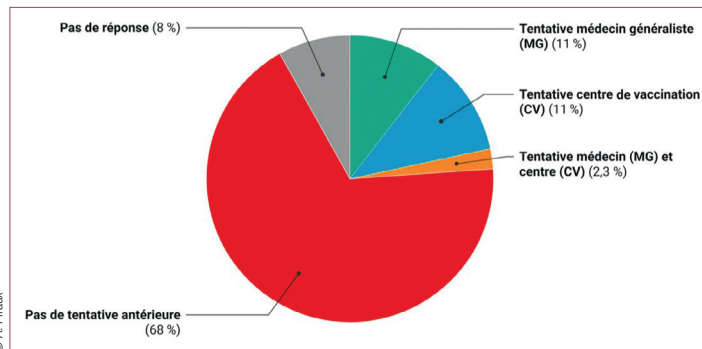


Figure 2. Tentative de vaccination antérieure contre la Covid-19.

des répondants ont choisi la réponse "tout à fait d'accord" et environ 98 % étaient d'accord ou tout à fait d'accord.

Près des trois quarts des participants (74,1 %, $n = 4\,248$) ont déclaré que leur opinion à l'égard des pharmaciens s'était améliorée pendant la pandémie. Malgré l'impossibilité de laisser un commentaire, certains des non-répondants (3,1 %, $n = 177$) et ceux qui avaient formulé des réponses négatives (2,1 %, $n = 120$) ont mentionné qu'ils avaient déjà une bonne opinion de ces professionnels avant la pandémie, ce qui expliquait que leur avis n'ait pas évolué.

◆ **Les usagers ont fait part d'une satisfaction importante à l'égard de ce nouveau service**, en attribuant la note de 4,92 sur une échelle allant de 1 à 5. Le NPS a bénéficié d'un résultat tout aussi exceptionnel

(93, $n = 5\,409$), ce qui signifie qu'une très large majorité des personnes ayant bénéficié d'une vaccination contre la Covid-19 en officine recommanderait ce service.

Caractéristiques des usagers selon la période d'enquête

L'analyse des antécédents de vaccination contre la grippe, en fonction de la période d'enquête, révèle une hétérogénéité modérée mais significative ($p < 0,0001$; V de Cramér = 0,20) (figure 4). Au cours de la première période, les trois quarts des répondants (76,6 %, $n = 1\,550$) avaient reçu un vaccin contre la grippe. Ce pourcentage a diminué ensuite progressivement pour atteindre 40,2 % ($n = 315$) lors de la dernière période. Durant la première période, parmi les personnes

ayant déjà été vaccinées contre la grippe, 61,9 % ($n = 959$) l'ont été contre les deux infections dans la même pharmacie. Or, ce chiffre passe à 34,3 % ($n = 108$) pendant la dernière période.

La tentative antérieure de se faire vacciner contre la Covid-19, par un médecin généraliste et/ou un centre de vaccination, varie selon la période d'enquête mais de manière moins disparate que le statut antigrippal antérieur (figure 5). La corrélation est statistiquement significative ($p < 0,0001$) mais faible (V de Cramér = 0,06).

Satisfaction selon la période de l'enquête

L'opinion des répondants a été étudiée pour toutes les périodes d'enquête et une hétérogénéité significative a été observée pour chaque critère ($p < 0,0001$), à l'exception du temps passé à la pharmacie ($p = 0,197$) et de la facilité à prendre un rendez-vous ($p = 0,029$). Néanmoins, le V de Cramér révèle une très faible corrélation dans chaque cas, suggérant l'absence d'une différence cliniquement pertinente en fonction de la période.

◆ **La satisfaction liée au temps passé à la pharmacie** était plus élevée chez ceux qui avaient déjà bénéficié d'une vaccination antigrippale ($p < 0,05$), tandis que l'opinion à l'égard des pharmaciens s'est davantage améliorée chez les personnes qui n'avaient jamais reçu de vaccin contre la grippe en pharmacie ($p < 0,001$). En outre, les répondants qui avaient déjà été vaccinés contre la grippe étaient plus susceptibles de déclarer qu'un pharmacien était compétent pour effectuer d'autres actes de ce type, tels que le rappel antitétanique, mais l'association était plus faible ($p < 0,05$).

◆ **La satisfaction globale à l'égard de la vaccination contre la Covid-19** par le pharmacien est

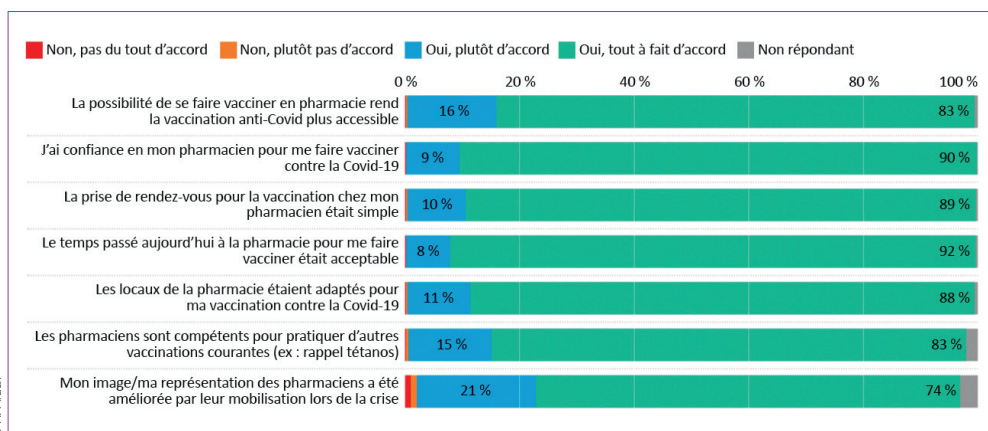


Figure 3. Satisfaction des usagers à l'égard de la vaccination contre la Covid-19 administrée par un pharmacien.

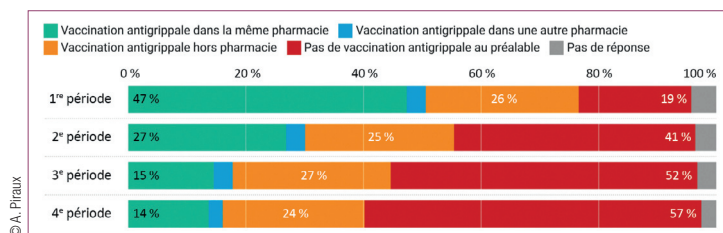


Figure 4. Antériorité d'une vaccination antigrippale selon le lieu d'administration du vaccin et la période d'enquête considérée.

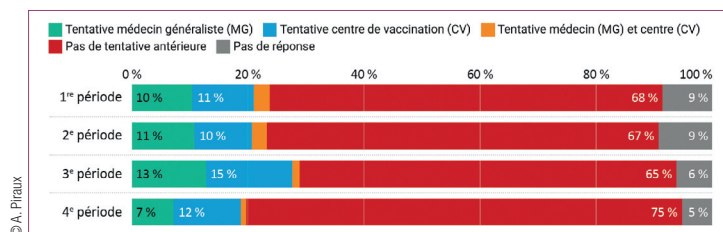


Figure 5. Tentative de vaccination antérieure contre la Covid-19 selon la période d'enquête considérée.

quasiment identique pour chaque période d'enquête (score moyen de 4,92 sur 5). La probabilité de recommander ce service par le NPS n'évolue guère et reste très importante puisque ce score diminue en moyenne de 1 point entre la première et la dernière période.

Enseignements de l'enquête

L'enquête donne une image détaillée de la satisfaction des usagers ayant reçu une vaccination contre la Covid-19 au sein d'une pharmacie française. Près de 98 % d'entre eux sont d'accord ou tout à fait d'accord avec les différentes affirmations relatives à leur expérience. Le niveau de satisfaction très élevé (4,92/5) a été confirmé par le NPS (93).

Comparaison avec des données internationales

Ces résultats sont cohérents avec ceux d'une étude traitant de la vaccination Covid-19 administrée par les pharmaciens en Suisse, qui a révélé que 98,7 % des répondants recommanderaient ce service et qu'ils avaient un niveau de satisfaction élevé vis-à-vis de tous

les aspects de leur expérience [11]. Comme dans l'étude réalisée en France, la facilité d'accès et la confiance perçue étaient deux facteurs sur lesquels les personnes interrogées étaient fortement d'accord. En outre, le taux de satisfaction de la vaccination Covid-19 en officine était similaire à celui de la vaccination contre la grippe. Une étude menée en Australie a établi que 99,5 % des personnes ayant reçu un vaccin antigrippal par un pharmacien en étaient globalement satisfaites [12]. La plupart des répondants d'une étude canadienne ont estimé que la vaccination administrée en pharmacie était pratique et réalisée dans un environnement moins stressant que celui auquel les patients sont habituellement confrontés [13] ; ils ont également apprécié le professionnalisme et les connaissances des pharmaciens.

Relation vaccin grippe-vaccin Covid-19

La population éligible à la vaccination Covid-19 au cours de la première période d'enquête est proche celle qui est ciblée par les recommandations françaises en

matière de vaccination antigrippale (personnes âgées de plus de 65 ans ou atteintes d'une maladie chronique), ce qui explique pourquoi ce groupe obtient le taux de vaccination contre la grippe le plus élevé (47,5 %) [14]. Ce résultat peut s'expliquer par le rôle clé joué par les pharmaciens dans cette période particulière.

◆ **En France comme dans le reste du monde**, la responsabilité des pharmaciens d'officine a évolué très rapidement pour faire face à cette pandémie et maintenir une prise en charge efficace des patients [15]. Ces professionnels sont restés accessibles et disponibles tout au long de la crise sanitaire, et ont été autorisés à renouveler les traitements de longue durée. Les sujets âgés et les personnes souffrant de maladies chroniques (première période d'enquête) ont ainsi eu souvent plus de contacts avec eux au cours des deux dernières années, ce qui a peut-être contribué à améliorer leur opinion à leur sujet.

◆ **Plus de 99 % des répondants de l'étude considèrent que la vaccination est plus accessible** lorsqu'elle est disponible en pharmacie. Or, un accès facilité au vaccin améliore certainement l'adhésion de la population et donc la couverture vaccinale [16]. L'inclusion des pharmaciens dans les programmes de vaccination peut donc contribuer à lever les barrières structurelles qui ont un impact sur la capacité des gens à accéder aux services de vaccination [17].

Mobilisation des pharmaciens d'officine

Malgré la charge de travail croissante des pharmaciens pendant la pandémie, plus d'une centaine d'entre eux ont pris part à cette étude. Le taux de participation peut sembler faible par rapport au nombre total d'officines proposant la vaccination Covid-19

Références

[11] Stämpfli D, Martinez-De la Torre A, Simi E, et al. Community pharmacist-administered COVID-19 vaccinations: a pilot customer survey on satisfaction and motivation to get vaccinated. *Vaccines (Basel)* 2021;9(11):1320.

[12] Burt S, Hattingh L, Czarniak P. Evaluation of patient satisfaction and experience towards pharmacist-administered vaccination services in Western Australia. *Int J Clin Pharm* 2018;40(6):1519-27.

[13] Isenor JE, Wagg AC, Bowles SK. Patient experiences with influenza immunizations administered by pharmacists. *Hum Vaccines Immunother* 2018;14(3):706-11.

[14] Ministère de la Santé et de la Prévention. Grippe saisonnière. 2 juin 2022. <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/les-maladies-de-l-hiver/grippe-saisonniere>.

[15] Merks P, Jakubowska M, Drelich E, et al. The legal extension of the role of pharmacists in light of the COVID-19 global pandemic. *Res Soc Adm Pharm* 2021;17(1):1807-12.

[16] Stoecker C. Shooting from the 'Scrip: scope of practice laws and access to immunizations in the pharmacy setting. *Vaccines (Basel)* 2021;9(5):444.

[17] Zhang Y, Fisk RJ. Barriers to vaccination for Coronavirus Disease 2019 (COVID-19) control: experience from the United States. *Glob Health J* 2021;5(1):51-5.

[18] L'Assurance maladie. Données vaccination par catégorie d'injecteur, hors centres de vaccination et établissements de santé. 10 juin 2022. <https://datavaccin-covid.ameli.fr/explore/dataset/donnees-de-vaccination-type-dinjecteur/>.

[19] Paudyal V, Fialová D, Henman MC, et al. Pharmacists' involvement in COVID-19 vaccination across Europe: a situational analysis of current practice and policy. *Int J Clin Pharm* 2021;43(4):1139-48.

Références

[20] Richardson WM, Wertheimer AI. A review of the pharmacist as vaccinator. *Innov Pharm* 2019;10(3) doi: 10.24926/ipp.v10i3.940.

[21] Arrêté du 21 avril 2022 fixant la liste des vaccins que les pharmaciens d'officine sont autorisés à administrer en application du 9° de l'article L5125-1-1 A du Code de la santé publique et la liste des personnes pouvant en bénéficier. www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045638970.

[22] L'Assurance maladie. La nouvelle convention entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'Assurance maladie est signée. 10 mars 2022. www.ameli.fr/pharmacien/actualites/la-nouvelle-convention-entre-les-pharmaciens-titulaires-d-officine-et-l-assurance-maladie-est-signee.

[23] Haute Autorité de santé. Élargissement des compétences en matière de vaccination des infirmiers, des pharmaciens et des sages-femmes chez les enfants et adolescents de moins de 16 ans. Recommandation vaccinale. 28 juin 2022. www.has-sante.fr/jcms/p_3335030/fr/elargissement-des-competences-en-matiere-de-vaccination-des-infirmiers-des-pharmaciens-et-des-sages-femmes-chez-les-enfants-et-adolescents-de-moins-de-16-ans.

Pour en savoir plus

Piroux A, Cavillon M, Ramond-Roquin A, Faure S. Assessment of satisfaction with pharmacist-administered Covid-19 vaccinations in France: PharmaCoVax. *Vaccines (Basel)* 2022;10(3):440.

Déclaration de liens d'intérêts
Les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.

en France. Cependant, la participation active de 123 centres, répartis sur l'ensemble du territoire, est un atout dans le contexte sanitaire. Elle peut s'expliquer par le fait qu'il était facile de répondre à l'enquête. Le questionnaire était expliqué en quelques secondes et les personnes y répondaient ensuite pendant les quinze minutes de surveillance postvaccination. L'un des atouts majeurs de cette étude est son caractère opportun, puisqu'elle a été initiée dès le lancement de la campagne de vaccination en pharmacie. Le profil des répondants a ainsi varié en fonction de l'évolution de l'éligibilité au vaccin, ce qui a eu un impact sur les résultats.

Limites de l'étude

En raison de l'évolution rapide de la situation et du délai serré créé par la volonté de recueillir les réponses des premières personnes recevant un vaccin administré par un pharmacien, seule l'approbation d'un comité d'éthique a pu être obtenue. Par conséquent, la nature des informations personnelles recueillies a été limitée. Des données supplémentaires, telles que l'âge et le sexe des répondants, auraient été très utiles pour effectuer une analyse comparative et un examen des relations éventuelles.

◆ **La nature qualitative de cette étude** comporte un biais inhérent. Plus de 90 % des pharmacies appartiennent aux deux syndicats participant à l'étude (FSPF et Uspo). D'autres canaux ont été utilisés pour tenter de toucher toutes les officines (SFSPPO, CPCMS et URPS). Cependant, les URPS n'ont pas apporté le même soutien, seules quatre ont largement diffusé l'enquête. Cela explique que quatre régions soient très présentes et signifie que l'échantillon de l'étude n'est pas représentatif de toutes les officines de France.

◆ **La participation volontaire à cette étude** a pu introduire un biais de sélection. Il est probable que les professionnels qui se sentaient très concernés par le sujet étaient plus enclins à y prendre part. Cependant, il est difficile d'évaluer dans quelle mesure cette sélection a influencé les résultats. En outre, il est possible que les pharmaciens n'aient demandé qu'aux patients ayant eu une bonne expérience de la vaccination de répondre à l'enquête, ce qui a pu entraîner une surestimation de la satisfaction.

Conclusion

Depuis que les pharmaciens peuvent prescrire et administrer les vaccins Covid-19, ils ont vacciné plus de personnes en ville que tout autre professionnel de santé libéral (en dehors des centres de vaccination) [18]. En 2021, plus des deux tiers des officines françaises ont participé à ce programme de vaccination, administrant plus de 10 millions de doses [6]. Pour améliorer la couverture vaccinale, le rôle du pharmacien a été étendu à d'autres vaccins, tels que le tétanos, la diphtérie, la poliomyélite et le pneumocoque,

dans plusieurs pays européens, mais aussi au Canada et aux États-Unis [19,20]. L'étude PharmaCoVax a montré que les usagers français sollicités étaient très satisfaits de la vaccination administrée par le pharmacien et qu'il serait intéressant de connaître leur opinion sur l'élargissement de ses compétences vaccinales.

En France, une étape décisive a été franchie avec la parution d'un arrêté autorisant les pharmaciens d'officine à administrer les principaux vaccins inactivés chez les personnes âgées de plus de 16 ans pour lesquelles ces vaccins sont recommandés et ne présentant pas d'antécédents de réactions allergiques [21]. Cette évolution a été permise par la signature de la nouvelle convention organisant les rapports entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'Assurance maladie [22]. Plus récemment, la Haute Autorité de santé a rendu un avis favorable concernant la vaccination des patients de moins de 16 ans à l'officine [23]. ▶

Points à retenir

- Les pharmaciens d'officine ont joué un rôle majeur dans la campagne de vaccination contre la Covid-19, en devenant le premier effecteur en ville, en dehors des centres de vaccination.
- L'enquête PharmaCoVax a recueilli plus de 5 700 réponses et témoigne d'une satisfaction importante des usagers à l'égard de ce nouveau service proposé en pharmacie.
- Les répondants ont particulièrement apprécié la facilité d'accès et la rapidité, et ont témoigné de la confiance qu'ils accordent aux pharmaciens pour réaliser cet acte.
- Impliquer les pharmaciens d'officine dans d'autres vaccinations, tel le rappel antitétanique, permettra d'améliorer la couverture vaccinale.
- Une étude similaire devrait être réalisée auprès de l'ensemble de la population française.